ABC IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 Boulevard Saint-Louis
43000 LE PUY EN VELAY
818 863 581 RCS LE PUY EN VELAY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt septembre,
A 19h30,

La Société CléMax, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 1 Place Michelet – 43000 LE PUY EN VELAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 750 265 688 RCS LE PUY EN VELAY, représentée par Monsieur Maxime CHAMPIAT en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABC IMMO,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 42 Boulevard Saint-Louis - 43000 LE PUY EN VELAY au 1 Place Michelet – 43000 LE PUY EN VELAY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé :

1 Place Michelet
43000 LE PUY EN VELAY. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

MC

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société CléMax
Monsieur Maxime CHAMPLAT

